

Mention Métiers du design

RNCP25828 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	134
Code(s) ROME	B1302, E1101, F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Jean Jaurès - Toulouse 2

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Cette Mention comprend un parcours type « Artisan designer » dont les activités et les compétences ou capacités attestées sont décrites ci-après.

Pour plus d'informations, se référer au lien Internet renvoyant vers la fiche parcours type de l'Université.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Réalisation d'une veille technologique, esthétique, culturelle, socio-économique en identifiant les tendances de long terme et celles de court terme afin d'établir un cadre de référence des activités de l'artisanat et de design ;
- Définition d'une stratégie d'artisan-designer en lien avec la stratégie de l'organisation du travail, en lien avec les évolutions sociétales, en lien avec les innovations de métiers et en lien avec les nouvelles pratiques techniques et technologiques ;
- Conception et développement des projets en lien avec la stratégie d'artisan-designer choisie en définissant, pour chaque projet identifié, une gamme de solutions possibles puis en développant les solutions retenues ;
- Élaboration d'un projet du dessin au dessein en réalisant des expérimentations et un travail d'atelier constructif et réflexif ;
- Management du processus de conception et de réalisation des solutions retenues en planifiant ou en coordonnant un travail mené seul ou en équipe avant d'entamer la mise en production ;
- Prise en compte de l'humain et de ses savoir-faire dans la mise en production et la communication des savoirs issus de l'association entre l'artisanat et le design ;
- Participation à la valorisation des projets développés en évaluant la création de valeur dont bénéficie le statut d'artisan-designer.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concevoir et produire avec savoir-faire et innovations sur les métiers artisans
- Élaborer des stratégies de design, concevoir et développer des projets en lien avec cette stratégie
- Être à l'avant garde dans l'ensemble des champs du design
- Se situer dans un environnement socioprofessionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

C Industrie manufacturière

I Hébergement et restauration

J Information et communication

S Autres activités de services

R Arts, spectacles et activités récréatives

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Artisan-designer, artisan, artisan-numérique,

Conseil designer,

Concepteurs produits et services,

Repreneurs ou créateurs d'entreprises artisanales ou industrielles

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour se prévaloir de la qualité d'artisan, il est nécessaire de remplir certaines conditions. Les métiers de l'artisanat peuvent être réglementé ou pas. Voir <https://www.service-public.fr>

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 362 €
Familles professionnelles (FAP)	K0X30 — Artisans et ouvriers artisanaux · tension 4/5 (Élevée) U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 317
Jugés difficiles à recruter	23 %
Emplois saisonniers	20 %

Familles professionnelles (FAP)

K0X30 — Artisans et ouvriers artisanaux
U0X80 — Assistants de la communication
U0X90 — Cadres de la communication
U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé :

- d'une majorité d'enseignants-chercheurs
- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25828/>